

Q. 22331-02  
1248-36

'81 ADU -3 16 12

ref

PAR MESSAGEUR

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL  
INTERVENUE ENTRE



HOTEL-DIEU DE QUEBEC (L')  
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec  
NOM DU SYNDICAT

*André Matte*

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: HOTEL-DIEU DE QUEBEC (L')  
(EMPLOYEUR)

11 Côte du Palais, Québec  
(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec  
(ASSOCIATION ACCREDITÉE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 8 février 1980.

Numéro du dossier d'accréditation: Q-1248-36

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 3

Les parties ont signé le présent document le 27 juillet 1981.

POUR L'EMPLOYEUR

POUR L'ASSOCIATION

André Matte

Louise Tremblay

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs  
représentants autorisés ce 27 juillet 1981 à QUEBEC.

Association des Techniciens en  
Diététique du Québec  
\_\_\_\_\_  
NOM DU SYNDICAT

HOTEL-DIEU DE QUEBEC (L')  
\_\_\_\_\_  
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Louise Tremblay  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

André Matte  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_